

*Date de dépôt : 11 juin 2013*

## **Rapport**

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève pour l'année 2010**

### **Rapport de M. Roger Deneys**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ce projet de loi a été étudié en Commission de l'énergie et de SIG les 7 et 21 octobre 2011, sous la présidence de notre célébrissime et néanmoins brillant collègue Philippe Morel. MM. Daniel Chambaz, directeur général, Office de l'environnement, et Olivier Epelly, service de l'énergie, et Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat, DSPE, ont assisté à nos travaux. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

#### **1. Audition des SIG représentés par MM. André Hurter, directeur général des SIG, Marcel Ruegg, directeur finances, et Pascal Abbet, directeur énergie**

M. Hurter prend la parole et rappelle qu'en 2010, les SIG ont connu une forte activité avec le domaine éolien en acquérant plusieurs sites. Il signale par ailleurs que les objectifs Eco21 ont été atteints avec un total à 31 GWh.

Il rappelle également que les parts de marché de SIG ont été bonnes avec 70% des grands clients qui ont signé leur offre. Il mentionne encore que tous les projets thermiques se sont développés et que le contrat avec Swisscom a été signé pour les infrastructures portant sur la fibre optique.

Il déclare encore que l'exploitation des eaux usées s'est développée puisque 21 communes ont confié la gestion de ces eaux aux SIG.

Il déclare encore que les fours 1 et 2 des Cheneviers sont en baisse après la fermeture du four 3, le 28 mai 2010. Il rappelle alors que c'est en 2010 qu'a débuté la phase d'investissement et il remarque que toute la comptabilité énergétique est opérationnelle.

Il rappelle alors que les investissements ont atteint un niveau record en 2010 et que les bonnes conditions d'approvisionnement ont permis d'alimenter le fonds de péréquation, créant ainsi la base pour la baisse tarifaire prévue au 1.1.2012. Il remarque en outre que le chiffre d'affaires des services énergétiques est en hausse pour 2010 grâce à des contrats ponctuels qui ne se renouvelleront malheureusement pas. Il évoque alors la soule et il explique qu'elle se monte à 26 millions sur un dividende de 46 millions, le solde servant à diminuer les coûts d'approvisionnement. Il déclare par ailleurs que les objectifs fixés au personnel ont été majoritairement atteints, d'où une part variable fixée à 84% de son montant maximal. Il termine en mentionnant que le chiffre d'affaires est de 1'026 milliard avec des charges d'exploitation stables à 338 millions et que le résultat net des activités sur Genève passe de 78 à 36 millions, le cash-flow de ces activités sur Genève passant de 49 à 21 millions.

M. Ruegg rappelle que 2010 a vu une revalorisation des actifs à hauteur de 330 millions, cette différence venant augmenter les fonds propres. Il ajoute qu'au niveau du secteur offres de marché, l'électricité a dégagé 11,8 millions. Il remarque que ces charges sont en diminution de 6 millions à périmètre constant.

Il précise que les clients bénéficieront de ce résultat les années futures. Il rappelle ensuite que le financement croisé avait été critiqué par la Cour des comptes et il mentionne que des répartitions internes ont donc été opérées.

Il signale ensuite que les volumes ont augmenté en 2010 en raison de l'hiver très froid, et que seul 3% des clients sont partis chez la concurrence. Il en vient au gaz et il mentionne que 2010 est la première année où ce marché supplante le mazout. Il ajoute que le chauffage à distance augmente également largement. Il signale a contrario que 2011 est une année très douce et que l'on constate une diminution des ventes mais une croissance du nombre de clients. Il signale encore que 2010 et 2011 sont des années particulières en termes climatiques.

Il déclare ensuite que le tonnage des déchets est en décreue tout au long de l'année 2010 avec des chiffres stables pour 2011. Il déclare encore qu'aucune augmentation tarifaire n'a été faite en 2010 mais que certaines décisions

fédérales ont impacté le timbre de transport. Il indique encore que le TAF a par exemple décidé de modifier les services systèmes impliquant une charge reportée sur l'acheminement de l'électricité.

Il en vient ensuite aux charges d'exploitation et il déclare que la réorganisation des Cheneviers et le recours à du personnel intérimaire ont impacté ce poste. Il remarque que ces charges se montent à moins 6 millions à périmètre constant. Il indique encore que les redevances sont stables. Il rappelle également qu'en 2010, un inventaire complet a été refait sur le réseau d'électricité. Il ajoute que les SIG ne font pas de spéculation et il signale que le taux d'intérêt est de 1,80%. Il précise que plus de 40% des activités des SIG sont en concurrence.

Il évoque ensuite les investissements en mentionnant que les prévisions sont respectées. Il signale à cet égard que la phase préparatoire concernant le programme de forage exploratoire concernant la géothermie a été étendue afin d'assurer les résultats et qu'il y aura un impact important sur les charges financières. Il termine en déclarant que le résultat de 68 millions des sociétés consolidées est en partie dû au 46 millions de dividende d'EOSH.

Il indique par ailleurs, concernant le cash-flow, que les fonds de péréquation ont financé une partie de l'activité. Il rappelle encore que le refinancement de la CAP est retardé à 2013 et qu'il y aura un impact logique sur les frais d'exploitation. Il termine en déclarant que le résultat de 68 millions est en partie dû au 48 millions de la soulte.

## **2. Réponses aux questions des commissaires**

*Un député (UDC), doté d'un esprit d'escalier présidentiel, demande quel est le pourcentage en termes d'électricité passé à la concurrence.*

M. Ruegg répond que 31 GW sont partis à la concurrence en 2010 et 22 en 2011. Il ajoute que les 3% qu'il évoquait concernent l'énergie.

M. Hurter signale que les SIG ont attaqué deux clients d'un concurrent qui s'en était pris à un client régulier des SIG, de manière à montrer que les SIG pouvaient également jouer à ce jeu.

*Un député (R) remarque que le calcul des 69% de clients éligibles se base sur la quantité d'électricité. Il mentionne ensuite que les concurrents ont moins de succès que les SIG.*

M. Hurter répond par la négative en déclarant que la concurrence n'a pas adopté la même démarche.

*Le député (R) remarque que les SIG sont peut-être moins chers.*

M. Ruegg répond que c'est le cas par rapport aux autres cantons mais pas par rapport aux concurrents qui ont attaqué les clients des SIG en s'alignant sur les prix de ces derniers.

*Le même député (R) demande encore si des projections sont faites sur les projets mis en danger.*

M. Hurter répond que le plan d'investissement prévoit 800 à 900 millions.

*Un député (PDC), à l'esprit d'escalier marqué, demande alors quels ont été les éléments négatifs en 2010.*

M. Hurter répond que c'est la fermeture du four 3 qui est un élément négatif à prendre en compte.

M. Ruegg ajoute que les projets éoliens prendront également plus de temps que prévu. Il précise que les projets dans le Valais iront sans doute plus vite que les projets développés dans le Jura.

*Un député (Ve) demande si les chiffres évoqués concernent la consommation du canton.*

M. Ruegg acquiesce.

*Un autre député (Ve), à l'esprit d'escalier également très développé, remarque que l'achat d'énergie a beaucoup augmenté en 2010. Il se demande dès lors si la production locale a diminué.*

M. Ruegg répond par la négative en déclarant que le prix du gaz a augmenté en 2010.

*Le député (Ve) constate qu'il y a plus de clients raccordés au chauffage à distance.*

M. Abbet signale que les progrès dans l'isolation des bâtiments permettent d'alimenter plus de personnes.

M. Hurter ajoute qu'il y a plusieurs facteurs à prendre en considération mais il remarque que la météo est l'élément le plus important.

*Un député (L) demande quel était le but de réévaluer les actifs.*

M. Ruegg répond que les SIG étaient prudents en termes d'amortissement comptables. Il ajoute qu'il était important d'utiliser des durées de vie techniques car c'est sur celles-ci que se basent les revenus validés par l'Elcom.

*Le député (L) remarque que les SIG possèdent le monopole de l'énergie thermique.*

M. Ruegg répond par la négative en mentionnant que CADIOM a été réalisé largement par le privé.

*Le député (L) évoque ensuite les nouveaux emplois.*

M. Hurter répond qu'il y a d'abord un aspect de *benchmarking* avec d'autres acteurs qui est mis en place. Il rappelle que le salaire minimum aux SIG est de 56'000 F et le salaire maximum, de 250'000 F

*Un autre député (L), au robuste esprit d'escalier (en bois massif), demande ensuite quel est le coût à Genève de la distribution.*

M. Abbet répond que cela dépend du modèle choisi. Il ajoute que les SIG cherchent à être au plus proche des coûts.

*Le député (L) demande à quel moment sont renégociés les tarifs de raccordement.*

M. Abbet répond que les tarifs sont recalculés tous les ans alors que les taxes de raccordement sont stables depuis de nombreuses années.

*Le député (L) demande si elles n'auraient pas dû baisser.*

M. Ruegg précise que les coûts de génie civil sont à la hausse.

*Un député (S), également pourvu d'un certain esprit d'escalier, demande ensuite ce qu'il en est de l'activité de sponsoring ainsi que de l'informatique et des logiciels. Il se demande comment ces aspects sont valorisés.*

M. Hurter répond que la liste des subventions est indiquée et qu'elle n'a pas varié. Il évoque notamment le Genève Hockey, Solar Impulse, l'OSR et la FEDRE à hauteur de 20'000 F Il précise qu'il sera nécessaire de se demander si les SIG doivent continuer à sponsoriser Solar Impulse. Il ajoute que la question se pose également sur le logo des SIG qu'il conviendrait de changer.

*Le député (S) demande si ces aides sont toutes en cash.*

M. Hurter acquiesce. Il mentionne ensuite qu'il y a un peu de développement de logiciels au sein des SIG et que l'amortissement se fait en cinq ans.

*Le député (S) demande quel est le montant.*

M. Ruegg répond qu'il est de 14 millions.

## **2. Mise au point de M<sup>me</sup> Isabel Rochat sur le dossier de la centrale chaleur force, en marge des comptes 2010, en présence de MM. André Hurter, directeur général SIG, Marcel Ruegg, directeur finances, et Pascal Abbet, directeur énergie, réponses aux questions des députés et discussion des députés**

M<sup>me</sup> Rochat prend la parole et déclare refuser d'aller à Vernier sans avoir l'assurance que Mme Künzler et M. Muller pourront l'accompagner. Elle espère que la délégation pourra se rendre à Vernier d'ici les vacances.

Elle ajoute que le DIM amené une étude par le biais de la Direction générale de l'eau et de la Direction générale de la nature et du paysage et elle mentionne qu'il n'y a pas de réserves émises sur Aïre, si ce n'est la zone inconstructible à proximité du fleuve et le périmètre RAMSAR. Elle ajoute que le gazoduc pourrait impliquer des défrichements conséquents. Elle mentionne encore avoir refusé de rencontrer *l'Echo d'Aïre* avant une rencontre avec les autorités.

M. Abbet signale encore que la proposition faite ne comporte pas de blocage mais il mentionne qu'il est évident que des études sont nécessaires.

*Le président constate que le fleuve demeure une contrainte.*

M. Abbet répond que des projets de ce type ont déjà été réalisés sans problème. Il ajoute que le gazoduc, quant à lui, passera sous terre et n'entraînera pas de défrichements.

*Le président pense que c'est finalement la température de l'eau qui risque d'augmenter qui doit être prise en considération.*

M. Abbet répond que des études d'impact sont nécessaires. Il précise que la température verrait une variation d'un demi-degré.

M. Chambaz prend la parole et déclare qu'une seconde variante sur ce site serait envisageable.

*Le président déclare encore qu'en termes de NO, le taux serait faible et en-dessous de celui du centre-ville et du périmètre de l'aéroport. Il ajoute qu'il n'y aurait pas de particules fines. Il précise qu'il y aurait par contre une diminution des particules fines dans le périmètre de Meyrin. Il ajoute qu'il n'y a donc aucun problème pour la santé.*

*Un député (S) déclare que la commission en était convaincue. Il remercie alors les SIG et le département pour ces études et il rappelle que c'est la commission qui avait demandé une réflexion sur cette zone. Il rappelle également que les zones RAMSAR visent à privilégier des biotopes mais que cela n'implique pas forcément que l'on ne peut rien faire.*

*Un député (UDC) rappelle qu'il y a une station d'épuration sur le site. Il espère que ces réunions avec la commune de Vernier se dérouleront rapidement.*

M<sup>me</sup> Rochat rappelle alors avoir découplé le principe de la centrale et la question du site géographique. Elle rappelle également que Vernier ne veut pas être la poubelle du canton et que des mesures sont nécessaires. Elle pense qu'une considération globale doit être faite. Elle rappelle en effet qu'il n'y a pas que la question de la centrale chaleur force mais également celle des citernes. Elle termine en déclarant qu'elle n'aimerait pas qu'il y ait trop d'oppositions, raison pour laquelle il faut faire vite.

*Un député (MCG) demande à quel moment sera lancée l'étude d'impact.*

M<sup>me</sup> Rochat répond que cette étude débutera lorsque le site aura été choisi.

*Un député (R), également doté d'un certain esprit d'escalier, signale qu'il y a déjà un grand bâtiment sur le site PROTEUS.*

M. Abbet acquiesce et mentionne qu'il faudra s'intégrer dans le contexte.

*Une députée (S) déclare avoir bien entendu la détermination de Mme Rochat mais elle se demande si M. Miller partage cette détermination. Elle ajoute que chaque jour qui passe diminue l'intérêt de ce projet.*

M<sup>me</sup> Rochat répond que l'intérêt de la centrale chaleur force ne faiblira pas. Elle ajoute que la délégation est constituée comme en témoigne un extrait de PV et elle estime donc que la détermination de ses collègues est réelle.

*Le Président demande ce que peut faire la Commission de l'énergie pour aider.*

Mme Rochat rappelle que la commission a un rôle de relais.

*Un député (L) ajoute que ce n'est pas la commission qui doit mener ces négociations, mais bien le Conseil d'Etat qui doit ouvrir le dialogue.*

Le président répond qu'il est bien évident que la commission ne peut pas se substituer au Conseil d'Etat.

*Un député (UDC) rappelle alors que les Chambres fédérales ont décidé que la Suisse sortirait du nucléaire et il pense en conséquence que Genève n'a pas le choix.*

*Un député (Ve) rappelle qu'il y a une minorité au sein de la commission qui n'est pas en faveur de la centrale chaleur force et il ne croit pas que la commission ait un rôle à jouer.*

*Un député (S) déclare qu'il faut d'ailleurs que la commission boucle la motion 1831 et laisse ce projet de centrale chaleur force avancer.*

Le président déclare partager cette opinion. Il rappelle que la M 1831 n'était pas prévue puisqu'il fallait un retour de la rencontre avec Vernier au préalable.

*Un député (R) déclare partager également l'avis du député (S). Il ajoute que cela pourrait également constituer un message pour le Conseil d'Etat.*

Le président déclare alors que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

*Un député (L) rappelle le débat à propos de la pompe à chaleur couplée à cette centrale chaleur force et il mentionne qu'il serait intéressant d'avoir une réponse sur cette question.*

Le Président répond que la discussion sur les aspects techniques s'est déjà déroulée.

M. Epelly acquiesce et remarque qu'il avait été expliqué qu'il n'y a pas de projet viable sur le sujet.

*Un député (L) rappelle que l'utilisation de pompes à chaleur décentralisées avait d'ailleurs été préconisée.*

### **3. Suite des questions des commissaires et discussion**

*Un député (Ve) signale que la presse a relaté deux cas de salaire très bas pour des travaux sous-traités par les SIG. Il aimerait avoir les chiffres des investissements que les SIG placent en sous-traitance.*

M. Chambaz prend la parole et déclare que l'immense majorité des travaux menés par les SIG sont sous-traités, comme ce qui se fait à l'Etat. Il précise que la direction des SIG était catastrophée par la nouvelle.

*Un député (MCG) signale avoir déposé une motion pour augmenter les effectifs de l'OCIRT afin de mieux contrôler ces sous-traitance. Il ajoute que faute de chiffres, il s'abstiendra.*

*Un député (L) rappelle que la commission ne peut que refuser ou accepter ces comptes.*

*Un député (Ve) demande si le fonds L 240 est fixe.*

M. Epelly répond que le montant est variable en fonction du chiffre d'affaire des SIG.

M. Chambaz signale que l'ICF a indiqué qu'il n'était pas normal que ce montant soit fixe, raison pour laquelle la réflexion porte actuellement sur

l'assiette de calcul de ce fonds. Il pense que le règlement devrait être modifié en peu de temps.

*Un député (PDC) déclare que son groupe acceptera ce projet de loi. Il ajoute que ce sont les sous-traitants des entreprises mandatées par les SIG qui posent un problème mais il mentionne que cela n'a pas de rapport avec les comptes.*

*Un député (S) déclare que son groupe acceptera également ces comptes. Il mentionne qu'il reste toutefois le problème du sponsoring, notamment avec la FEDRE qui est présidée par M. Claude Haegi qui appartient par ailleurs au conseil d'administration des SIG (à la vice-présidence).*

#### **4. Votes**

**Le président passe immédiatement au vote d'ensemble (entrée en matière, article par article et vote final) du PL 10836 :**

<b>En faveur :</b>	<b>12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 L, 2 R, 1 UDC)</b>
<b>Non :</b>	<b>2 (2 MCG)</b>

## **Projet de loi (10836)**

### **approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève pour l'année 2010**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 24 mars 2011,  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1      Gestion**

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services Industriels de Genève, ainsi que le rapport annuel de gestion des Services Industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont approuvés.

#### **Art. 2      Comptes de résultat consolidé et total du bilan**

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2010, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

a) résultat opérationnel consolidé du groupe	124 835 809 F
b) résultat net consolidé du groupe	124 107 541 F
c) total du bilan consolidé du groupe	4 276 323 336 F